



TARIFS

Année scolaire 2022-2023

Les tarifs dépendent uniquement du nombre de jours par semaine où l'enfant est accueilli. Les parents bénéficient ensuite d'une aide de la CAF qui dépend du nombre d'enfants à charge dans le foyer, et de l'âge de l'enfant.

- L'aide de la CAF

La micro-crèche a un agrément qui permet aux familles de bénéficier d'une aide de la CAF, le **Complément Mode de Garde Structure** (CMG structure).

Le montant de l'aide dépend des revenus du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de l'âge de l'enfant accueilli et **varie de 659 à 911€ par mois** (et une majoration de 30% est accordée pour les parents élevant seuls leur enfant ou bénéficiant de l'AAH).

Nb d'enfants à charge	Revenus du foyer (avis d'imposition 2021)		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 320	47 377	47 377
2 enfants	24 346	54 102	54 102
3 enfants	27 372	60 827	60 827
4 enfants et +	30 398	67 552	67 552
	= Tranche 1	= Tranche 2	= Tranche 3

	Aide mensuelle de la CAF (CMG structure)		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Enfant de moins de 3 ans	911,23 €	785,51 €	659,84 €

Chaque famille est invitée à vérifier sa situation, notamment en cas de cumul avec une autre aide de la CAF. <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg> (la partie concernant la micro-crèche est en bas de page, dans le dernier tableau « Vous avez recours à une micro-crèche ou à une structure qui emploie une personne à domicile »). Le barème est revu par la CAF tous les ans. Les montants indiqués sont valables en janvier 2023.

• Crédit d'impôts sur le revenu

Les familles peuvent déduire de leurs impôts sur le revenu 50% des frais de garde hors domicile, dans la limite de 2300€ par an, soit **1 150€ d'économie d'impôt**.

Les détails sont disponibles ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>

• Les forfaits mensuels

Le tarif dépend du nombre de jours réservés par semaine, de 2 à 5 jours par semaine. Les journées sont facturées sur l'amplitude horaire d'ouverture de la micro-crèche, de 8h à 18h30, soit 10h30.

Les tarifs incluent les repas (100% bio traiteur local Garig), le lait (marque Physiolac bio, 1^{er} et 2^{ème} âge, gamme classique), **les couches** (marque pommettes ecologic) et produits de change (savon, crème érythèmes fessiers), **le linge, et les produits d'hygiène** (doliprane, serum physiologique, pharmacie premiers secours).

Les parents choisissent de lisser le montant annuel sur 11 ou sur 12 mensualités (montant annuel identique).

Nombre de jours par semaine	Coût annuel (avant aides)	Forfait mensuel 11 mois	Forfait mensuel 12 mois
5 jours	19 920	1 811	1 660
4 jours	18 000	1 636	1 500
3 jours	14 040	1 276	1 170
2 jours	10 860	987	905





Simulation en fonction du nombre de jours

	Accueil 5 jours par semaine		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Forfait mensuel sur 12 mois	1 660	1 660	1 660
Aide de la CAF (CMG structure)	-911	-786	-660
Economie d'impôts	-96	-96	-96
Coût net mensuel sur 12 mois	653	779	904

	Accueil 4 jours par semaine		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Forfait mensuel sur 12 mois	1 500	1 500	1 500
Aide de la CAF (CMG structure)	-911	-786	-660
Economie d'impôts	-96	-96	-96
Coût net mensuel sur 12 mois	493	619	744

	Accueil 3 jours par semaine		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Forfait mensuel sur 12 mois	1 170	1 170	1 170
Aide de la CAF (CMG structure)	-911	-786	-660
Economie d'impôts	-96	-96	-96
Coût net mensuel sur 12 mois	163	289	414

	Accueil 2 jours par semaine		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Forfait mensuel sur 12 mois	905	905	905
Aide de la CAF (CMG structure)	-769	-769	-660
Economie d'impôts	-68	-68	-96
Coût net mensuel sur 12 mois	68	68	149



• Conditions

Le forfait mensuel est payable au plus tard le 8 du mois en cours, par virement, par prélèvement automatique, par CESU prépayé et dématérialisé, ou par chèque. Sur demande, nous avons la possibilité de proposer aux familles de payer en deux fois et ne pas avoir à avancer la part correspondant à la prise en charge CAF.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de forfait est demandé à l'inscription définitive de l'enfant. Il est **encaissé**, et le montant est déduit de la dernière facture au départ de l'enfant. Le dépôt de garantie est conservé en cas de désistement avant l'arrivée de l'enfant (mais non en cas de résiliation en cours d'année). Il peut être payé en 2 fois.

Les frais d'inscription annuels sont de **100€ la première année et 50€ pour les renouvellements** les années suivantes.

NB : Nos tarifs sont indexés tous les ans au 1^{er} septembre.

Les tarifs de l'année scolaire 2023-2024 seront connus définitivement en juin en fonction des indices INSEE (à titre d'exemple, + 4,96% l'an dernier du fait de la conjoncture actuelle, versus autour de + 1,5% les années précédentes)

